

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 12 juin 2023**

L'an deux mille vingt et trois, le 12 du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 5 juin 2023.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,  
Stéphane AUZERAL, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Jean Philippe DELARUE.

**ABSENTS EXCUSES**

Anne Laure Jean Baptiste  
Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS  
Laura LAVILANIE  
Jean-Baptiste GRANGE  
Raphael BENOIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate Marie est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2023** est approuvé à l'unanimité.

**MONTANT DU LOYER POUR LA FUTURE MAM**

**(64-2023)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la bonne avancée des travaux dans le logement communal situé Esplanade des écoles et destiné à la future Maison d'Assistantes Maternelle.  
Il convient de fixer le montant du loyer pour permettre aux assistantes maternelles de finaliser leur dossier auprès de nombreux organismes.

Après discussion, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De fixer le montant du loyer à 250€ les six premiers mois après la prise de possession des locaux et à 400€ à compter du septième mois.
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents afférents.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau